



# NOTE DE SYNTHÈSE

## OBJET DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

### CONVENTION AVEC CŒUR CÔTE FLEURIE- Accès à la déchetterie de Villers-sur-Mer *Conseil communautaire du 23 septembre 2021*

#### Historique

Depuis plusieurs années, les communes de Auberville et de Gonneville-sur-Mer, bénéficient d'un accès à la déchetterie de Villers-sur-Mer par voie de convention. Courant 2020 et début 2021, la déchetterie de Villers-sur-Mer a fait l'objet de travaux, modifiant alors les conditions d'accès pour l'ensemble des usagers. L'objectif de la convention présentée en annexe est donc de préciser les conditions d'utilisation pour les foyers concernés de NCPA et de statuer les conditions de facturation.

#### Conditions d'utilisation

1. **Horaires d'ouverture** : Se référer au règlement intérieur de la déchetterie de Villers-sur-Mer.

2. **Condition d'accès** :

Chaque foyer des communes de Gonneville-sur-Mer et de Auberville peut disposer d'une carte d'accès à la déchetterie de Villers-sur-Mer. Cette carte sera délivrée par les services de 4CF sur présentation d'un justificatif de domicile. Chaque foyer s'engageant à respecter le règlement intérieur de la déchetterie de Villers-sur-Mer.

Les foyers de ces deux communes, accédant au site de Villers sur Mer, seront pesés à l'entrée de la déchetterie, ils sont susceptibles de devoir passer plusieurs fois si leur véhicule contient plusieurs types de déchets.

Les professionnels domiciliés sur ces communes peuvent avoir accès à cette déchetterie, ils seront facturés directement par Cœur Côte Fleurie pour les déchets résultant de leurs activités professionnelles. Ils ont le statut de « professionnels hors territoire ».

#### Facturation

Au titre de l'autorisation d'accès et de dépôts à la déchetterie de Villers-sur-Mer, NCPA payera un montant correspondant aux dépôts des habitants « usagers particuliers » de Gonneville-sur-Mer et de Auberville.

Cœur Côte Fleurie facturera directement les professionnels ayant généré des déchets sur le territoire de 4CF, des montants correspondants à leurs dépôts.

Une facture trimestrielle sera envoyée à NCPA, par envoi d'un titre de recettes émis par la Trésorerie de Trouville-sur-Mer.

Un tableau récapitulatif de tous les dépôts effectués au titre de Normandie Cabourg Pays d'Auge sera fourni trimestriellement par voie électronique mentionnant les noms et adresses des usagers ainsi que le détail des quantités déposées par trimestre et par déchet.



## NOTE DE SYNTHÈSE

Montants versés à 4CF pour les dépôts sur la déchetterie de Villers-sur-Mer lors des années précédentes :

2018 : 14 593.28 €

2019 : 23 160.45 €

### TARIFS APPLIQUES :

#### Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Déchèteries de Touques et de Villers sur mer								
	PROFESSIONNELS TERRITOIRE- COMMUNES SOUS CONVENTION				PROFESSIONNELS HORS TERRITOIRE			
	Ancien tarif		Nouveau tarif		Ancien tarif		Nouveau tarif	
	€ TTC/m <sup>3</sup>	unité	€ TTC/t	unité	€ TTC/m <sup>3</sup>	unité	€ TTC/t	unité
Encombrants non-incinérables	20.00 €	m <sup>3</sup>	139.50 €	t	22.50 €	m <sup>3</sup>	158.50 €	t
Encombrants incinérables	18.00 €	m <sup>3</sup>	122.50 €	t	27.50 €	m <sup>3</sup>	141.50 €	t
Gravats inertes	20.00 €	m <sup>3</sup>	16.00 €	t	25.50 €	m <sup>3</sup>	23.00 €	t
Déchets verts	15.00 €	m <sup>3</sup>	28.50 €	t	16.00 €	m <sup>3</sup>	33.50 €	t
Bois	10.00 €	m <sup>3</sup>	52.50 €	t	18.50 €	m <sup>3</sup>	62.50 €	t
Déchets mixtes gravats/encombrants			139.50 €	t			158.50 €	t
Déchets mixtes déchets verts/bois			52.50 €	t			62.50 €	t
Déchets à caractère polluant	3.00 €	kg	2.00 €	kg	3.00 €	kg	2.00 €	kg
<b>Entreprises d'insertion, associations caritatives et structures publiques (sauf communes membres de la 4CF)</b>								
Ensemble des déchets déposés (encombrants incinérables, non incinérables, gravats, déchets verts, bois, déchets dangereux)	1.00 €	m <sup>3</sup>	3.00 €	t	1.00 €	m <sup>3</sup>	3.00 €	t



## NOTE DE SYNTHÈSE

En comparaison, ci-après les tarifs appliqués sur NCPA pour la facturation auprès des professionnels.

Type de déchets	Tarif à la tonne à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Gravats	19€/T
Cartons	gratuit
Déchets verts	30€/T
Ferrailles	gratuit
Bois	61€/T
Encombrants	115€/T
D3E	45€/T
Tarif vrac * (déchets en mélange hors déchets dangereux)	115€/T
Huiles usagées alimentaires	gratuit
Huiles de vidange	gratuit
Déchets dangereux (peintures, solvants, filtres à huile, produits phytosanitaires, ...)	1 200€/T
Piles	gratuit
Batteries	gratuit
Cartouches d'encre	gratuit
Lampes et Néons	gratuit
Textiles	gratuit
Pneumatiques	déchets refusés
Ordures ménagères	déchets refusés
Amiante	déchets refusés
Mobilier	Déchets acceptés gratuitement sous conditions (origine et poids)